BFM - Economie - Economie et Social

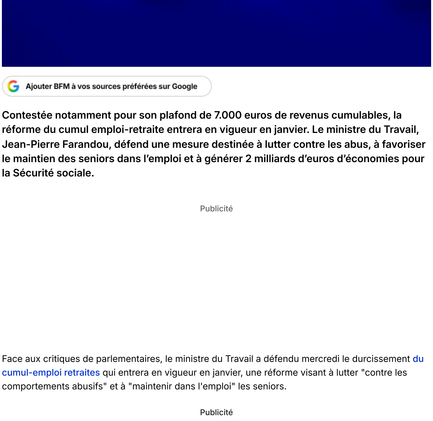
Au-delà de 7.000 euros de revenus par an, leur pension diminuera: le gouvernement justifie le tour de vis sur le cumul emploi-retraite par des "comportements déviants"

Publié hier à 18h13

Lire dans l'app

BFM Business >
R.R. avec AFP

Partager



Ajouter BFM à vos sources préférées sur Google

Contestée notamment pour son plafond de 7.000 euros de revenus cumulables, la réforme du cumul emploi-retraite entrera en vigueur en janvier. Le ministre du Travail, Jean-Pierre Farandou, défend une mesure destinée à lutter contre les abus, à favoriser le maintien des seniors dans l'emploi et à générer 2 milliards d'euros d'économies pour la Sécurité sociale.

Publicité

Face aux critiques de parlementaires, le ministre du Travail a défendu mercredi le durcissement du cumul-emploi retraites qui entrera en vigueur en janvier, une réforme visant à lutter "contre les comportements abusifs" et à "maintenir dans l'emploi" les seniors.

Publicité

Dès janvier, tout assuré qui partira avant l'âge légal (64 ans à terme, 62 ans et 9 mois aujourd'hui) et choisira de reprendre une activité verra 100% de ses revenus déduits de sa pension. Un assuré parti entre l'âge minimum légal et 67 ans pourra, lui, cumuler sa pension et jusqu'à 7.000 euros de revenus. Au-delà, 50% des revenus d'activité supplémentaires seront déduits de la pension.

Publicité

Ce plafond de 7.000 euros, fixé par décret, a été critiqué par divers parlementaires ces dernières semaines, et à nouveau mercredi par la sénatrice Corinne Bourcier (Les Indépendants-République et Territoires).

À LIRE AUSSI

Plus ils travailleront, plus leurs pensions baisseront: les décrets sur les nouvelles règles du cumul-emploi retraite qui entreront en vigueur en 2027 viennent d'être publiés

"Cette réforme, qui a été votée, (...) a pour objectif de revenir sur des comportements déviants. L'objectif principal c'est de maintenir les gens dans l'emploi le plus longtemps possible" et d'offrir "2 milliards d'euros d'économies" à la Sécurité sociale, a répondu Jean-Pierre Farandou, souhaitant laisser cette loi "se développer", puis en "faire le bilan" avant toute nouvelle évolution.

Les Experts : Présidentielle, la retraite au centre du débat - 25/11

26:21

La retraite progressive, une alternative que le gouvernement souhaite encourager

Le ministère avait observé "des comportements abusifs où certaines entreprises, de plus en plus nombreuses, pesaient pour que les gens partent en retraite et ensuite leur donnaient du travail sous forme de consulting, par exemple", a-t-il ajouté.

> ***Désormais, "la modalité qui se développe de plus en plus, (...) c'est la retraite progressive. Nous avons plus de 60.000 personnes qui font ce choix, et c'est bien cela que nous voulons encourager", a-t-il poursuivi.***

La retraite progressive, assouplie par un accord des partenaires sociaux fin 2024, permet dès 60 ans et 150 trimestres cotisés de travailler à temps partiel, tout en bénéficiant d'une partie de sa pension.

"Le nombre de salariés concernés a fortement augmenté dans le secteur privé, passant de 8.900 liquidations en 2016 à 35.900 en 2025", observait la Cour des comptes dans une note publiée lundi. Chez les fonctionnaires, le nombre de liquidations est passé de 9.200 en 2024 à 14.600 en 2025. Mais face au déficit de la branche vieillesse, la Cour appelle à "limiter" les "possibilités de départs anticipés".

Elle propose notamment de "réexaminer le périmètre des métiers relevant" des catégories dites "actives" (douaniers, éducateurs, policiers municipaux, infirmiers...), et de revoir "les conditions d'éligibilité" des départs anticipés pour "carrière longue", dispositif élargi en 2023, qui concerne aujourd'hui "un nouveau retraité sur cinq".

Sujets liés : Economie et Social | Emploi | Retraite | Economie

Nous contacter
Recrutement
Données personnelles
Paramétrage des cookies
J'exerce mes droits
Charte de déontologie

Devenir annonceur
Mentions légales
Politique cookie
Gérer Utiq
CGU
Accessibilité : non-conforme

Les sites du groupe

BFM
BFM Business
BFM Tech
BFM Bourse
BFM Locales
BFM Alsace
BFM Côte d'Azur
BFM Dici
BFM Grand Lille
BFM Grand Littoral
BFM Lyon
BFM Marseille
BFM Normandie
BFM Toulon Var

RMC
RMC Sport
RMC+
RMC Life
RMC Découverte
RMC Conso
RMC Story
Zone Turf
RMC BFM Drive

© Copyright 2006-2026 BFMTV.com. Tous droits réservés. Site édité par NextInteractive